
HOMMAGE À KENT M. HAWORTH

Carole Saulnier, Louise Gagnon-Arguin, Victorin Chabot, Louis Garon

*K*ent Haworth, qui présida le Comité de planification sur les normes de description de janvier 1989 à la conclusion de ses activités en mars 1996, est décédé le 30 janvier 2002 des suites d'un cancer. En lui décernant en 2002 le premier *ACA Membership Recognition Award*, l'Association of Canadian Archivists avait particulièrement insisté sur sa contribution à l'élaboration des *Règles pour la description des documents d'archives* et indiqué qu'elle aurait suffi à elle seule à lui mériter cette récompense. Connaissant l'apport de Kent à la réalisation des RDDA et son souci d'établir un climat de respect et de confiance mutuels entre les représentants de nos deux associations nationales d'archivistes, il nous a semblé tout à fait approprié de rendre témoignage à cet homme et archiviste exceptionnel.

Né à Vancouver le 11 février 1946, il entreprend sa carrière aux Archives provinciales de Colombie Britannique en 1972. Après quelques années à la Section des manuscrits, on lui confie la direction de la Section des documents spéciaux où il introduit les pratiques archivistiques alors en vigueur dans l'institution. Il est ensuite chargé d'organiser la Division de la gestion des documents administratifs où il se distingue à nouveau en concevant et implantant un système combiné de plan de classification et de calendrier de conservation pour les dossiers du gouvernement de la province. En 1984, il décide de réorienter sa carrière et se retrouve à la Direction des archives de l'Université de Toronto. Il est élu durant cette période à la présidence de l'ACA. En 1989, il part occuper un emploi d'archiviste aux Archives provinciales de la Nouvelle-Écosse, après quoi il reprend en 1994 sa carrière universitaire à titre de directeur des archives de l'Université York à Toronto, poste qu'il occupera jusqu'à son décès.

Membre du Comité de planification sur les normes de description dès sa création en 1987 par le Bureau canadien des archivistes, Kent Haworth contribua tant à la conception et au développement de son programme d'activités qu'à l'atteinte de ses objectifs. Président du Comité à partir de 1989, il en a supervisé le gros des travaux et l'essentiel de ses publications. L'énumération suivante permettra de mesurer l'efficacité de sa direction : élaboration des règles générales ou chapitre I, incluant la description à plusieurs niveaux ; publication des chapitres relatifs aux diverses catégories de documents et aux accès à la description ; publication des documents hors-série sur le concept du fonds d'archives, le contrôle d'autorité et l'indexation par sujet. Face aux réticences exprimées à l'égard du rapport du groupe de travail concerné, le Comité a dû renoncer à la publication d'un chapitre qui lui tenait particulièrement à cœur, soit celui sur la description des documents électroniques. Si nous ne le lui devons expressément, il est essentiel de rappeler que l'impact des RDDA, tant au Canada qu'à l'étranger, a tenu, dans une large mesure, à ce qu'elles firent l'objet de consultations auprès de l'ensemble de la communauté archivistique du Canada.

Paradoxalement, du moins en apparence, l'on peut attribuer une bonne part de cette efficacité au fait que Kent Haworth ne craignait pas de partager ses doutes avec

les autres membres du Comité. Au lieu de susciter le découragement, cette attitude avait au contraire l'effet de stimuler la réflexion du Comité et de l'amener progressivement à discerner la solution qui lui semblait la meilleure. C'est ainsi qu'au mois de février 1989, le Comité prit la plus importante décision de son histoire en convenant d'adopter carrément la structure et l'esprit des Règles de catalogage anglo-américaines comme cadre de la description des documents d'archives. Il s'ensuivit que les normes de description s'inspireraient de la norme bibliographique internationale ISBD et privilégieraient l'aspect matériel des documents d'archives, dans la mesure, bien entendu, où seraient respectés les principes et pratiques archivistiques.

Le chapitre I des RDDA, consacré aux règles générales, fut rédigé au mois de mai 1990 en quatre jours de travail intense dans un endroit isolé à partir d'un projet inspiré des *Règles de catalogage anglo-américaines*. Cette rédaction du chapitre I eut pour effets de préciser les orientations du Comité, d'affermir les liens entre ses membres et de remettre les groupes de travail en marche.

On peut presque en dire autant de la décision prise, lors de la première réunion tenue à Québec au mois de juillet 1991, d'abandonner la publication de nouveaux documents hors-série pour focaliser exclusivement sur la rédaction des règles de description. D'autant moins séduisante que les documents hors-série attiraient l'attention des milieux archivistiques internationaux, cette orientation était devenue nécessaire à la vue du temps requis pour la publication des chapitres. Toutefois, ces publications ont soutenu et soutiennent encore la compréhension et la mise en application des RDDA.

Kent Haworth fit preuve de la même qualité de leadership lors de la réunion d'avril 1993, à Vancouver, où les membres du Comité s'entendirent pour incorporer la description à plusieurs niveaux au chapitre I. Ce choix entraîna une refonte des règles générales et fit du premier chapitre des RDDA celui auquel tous les autres devraient se référer. Ce faisant, il devint possible de simplifier la rédaction des chapitres relatifs aux catégories de documents et de donner aux RDDA la cohérence qui pouvait leur manquer.

Le Comité de planification n'aurait sans doute pas atteint la cohésion qui l'a caractérisé si Kent Haworth ne s'était préoccupé de l'établissement de relations harmonieuses entre les représentants de l'ACA et de l'AAQ. Au point de départ, ils se connaissaient peu ou pas et les représentants de l'AAQ devaient s'exprimer exclusivement en anglais quand ils auraient naturellement préféré discuter de concepts et de pratiques dans leur propre langue, ne serait-ce que pour préciser plus facilement leur pensée et maîtriser la terminologie employée. D'ailleurs, la largeur de vue des membres de l'équipe à cette époque a favorisé l'utilisation du français dans plusieurs circonstances. De plus, certains membres de l'ACA avaient une bien meilleure connaissance des *Règles de catalogage anglo-américaines* que ceux de l'AAQ. On se souviendra que *Les normes de description en archivistique: une nécessité*, publié en 1986, incitait la communauté archivistique à examiner la possibilité de s'inspirer des RCAA2 et des manuels d'interprétation qui avaient été publiés aux États-Unis. Au demeurant, les représentants de l'AAQ surent, lorsque la chose était nécessaire, défendre les principes archivistiques et contribuer à une définition plus précise du contenu des diverses zones de description.

Il est intéressant de noter que les réunions qui donnèrent lieu aux décisions signalées plus haut constituèrent autant d'étapes importantes dans le rapprochement des représentants des deux associations. Ainsi, lors de la réunion de janvier 1989, le Comité de planification approuva le principe de la distribution simultanée dans les deux langues des rapports des groupes de travail. Cela signifiait que l'on accorderait

aux traducteurs le temps nécessaire pour l'exécution d'un travail de qualité. Les représentants de l'AAQ, il est vrai, avaient clairement fait savoir à leurs collègues de l'ACA qu'ils entendaient favoriser la diffusion des normes de description dans la communauté archivistique francophone et que, par conséquent, ils n'accepteraient pas une traduction médiocre. Le Bureau canadien des archivistes entérina cette décision au début de l'année suivante à l'insistance expresse de la direction de l'AAQ et elle ne sera jamais remise en question par la suite.

La réunion de Québec de juillet 1991 marqua sans doute un point tournant dans les rapports entre les membres francophones et anglophones du Comité de planification. Il faut souligner qu'entre-temps l'AAQ avait renouvelé sa représentation en y nommant des personnes dont les compétences correspondaient parfaitement à l'évolution de ses travaux : approfondissement des rapports entre les RCAA2 et la description de documents d'archives et rédaction de normes pour la description de documents non textuels. Le Comité y prit deux décisions qui établirent de manière définitive le statut d'égalité des représentants des deux associations. La première institua l'étude simultanée des versions anglaise et française des rapports des groupes de travail afin d'en assurer l'uniformité. La seconde, probablement plus importante encore, eut pour conséquence l'addition de deux textes à celui commandé à Terry Cook sur le concept de fonds d'archives : l'un sur l'application du principe du respect des fonds au Québec, l'autre sur le concept de fonds d'archives véhiculé par les RDDA. Les représentants de l'ACA se rallièrent à ce compromis proposé par ceux de l'AAQ à la suite de l'opposition unanime de ces derniers confirmée par l'unique vote tenu durant la présidence de Kent Haworth à la seule publication du texte de Cook. Qui plus est, les trois textes furent publiés en français et en anglais. D'autre part il fut convenu qu'aucun document ne serait publié sans avoir obtenu l'approbation de tous les membres du Comité.

Nous pourrions citer plusieurs autres exemples de l'attitude respectueuse de Kent Haworth à l'endroit de l'AAQ et de ses représentants. Nous nous contenterons ici d'évoquer sa compréhension à l'égard des difficultés qu'ils éprouvèrent à recruter des représentants au sein du Comité et des groupes de travail, d'une part, et son ouverture à l'égard des solutions proposées pour résoudre les problèmes de traduction, d'autre part.

En définitive, Kent Haworth avait à cœur la réussite de cette première véritable collaboration en profondeur de nos deux associations nationales d'archivistes. Ses contacts au sein du milieu archivistique international, en général, et des communautés archivistiques anglo-saxonnes, en particulier, lui permirent d'entrevoir le caractère original de l'expérience canadienne et l'influence qu'elle était susceptible d'exercer sur la scène internationale. Nul doute qu'il a senti que la participation des archivistes du Québec, familiers à la fois des pratiques européennes et anglo-saxonnes, avait contribué au retentissement international des RDDA et à l'influence qu'elles exercèrent sur la rédaction de la norme des description ISAD (G).